



Contrat triennal sous 3 mois ?



Le Comité national de la DGDDI (Comité Technique de Réseau, pour les intimes) s'est réuni ce 18 juin 2020. Pour cette 1^{ère} réunion post confinement présidée en présentiel par M^{me} la directrice générale Isabelle Braun-Lemaire, nous avons fait référence en préalable à la résistance (voir annexe), incarnée ce même jour il y a 80 ans.

Et, en matière de résistance (avec un petit « r »), nous avons été servis.

Non pas dans le sens d'un réarmement complet de la Douane (ni le gouvernement, ni la majorité parlementaire n'ayant changé ces 3 derniers mois), mais plutôt sans faire de mauvais jeu de mot, dans un sens alimentaire.

Ce 18 juin, M^{me} la directrice générale a exposé le plat de résistance pour la Douane pour ces 3 prochaines années.

Un exposé résumé en 6 mots : « Une Douane recentrée, peut-être renforcée ».

Et ce dès le début de séance, en réponse à notre préalable.

Et les points à l'ordre du jour peuvent être vus sous cet angle triennal 2020-2022.

- Ainsi de la réflexion sur le réemploi d'agents des terminaux aéroportuaires de Paris-Aéroports (DIPA) en brigades de surveillance intérieure (BSI) routières. Le chantier pourrait être lancé en septembre-octobre. Et son effectivité jusqu'à ce que le trafic aérien passager revienne à son court normal. C'est-à-dire sous 3 ans.
- Ainsi du plan DGDDI sur l'égalité professionnelle femmes-hommes, qui sera mis en place sur la période 2020-2022.
- Ainsi de la mise en place du parquet européen, fixée au plus tôt le 20 novembre 2020, qui ne pourra être questionnée institutionnellement, que lors des prochaines échéances politiques nationales, c'est-à-dire lors des élections présidentielles de 2022.
- Ainsi de la réflexion sur l'organisation de la DGDDI, sur ses missions, son maillage territorial, sa place vis-à-vis des autres acteurs institutionnels, que souhaite engager la DG à l'automne.

Sommaire	
Tract/résumé :	p1
Ordre du jour :	pp 2-8
Introduction :	p3
I – Point d'actualités :	pp 4-5
→A) Statistiques :	p4
→B) Réemploi brigades SURV :	pp 4-5
→C/D) Audit et prime Covid-19 :	p5
II – Points soumis à vote :	pp 6-7
→A) Approbation de PV :	p6
→B) Restructurations :	p6
→C) Plan égalité femmes-hommes :	p7
III – Points d'information :	p8
→A) Parquet européen :	p8
→B) AGNET :	p8
→C) Habillement :	p8
IV – Questions diverses / Lexique :	p9
- Annexes :	pp 10-15
→ n°1 – déclaration préalable :	p11
→ n°2 – recensement au 02/06 :	p14

Ce sont donc des chantiers importants, de lourds chantiers qui auront des incidences envers les personnels, dans leur diversité (de genre, de fonction, de localisation).

Il appartient aux personnels désormais de s'investir sur ces différents sujets, et de manifester leur opinion. De confier un mandat à la représentation du personnel.

Pour éviter que ces sujets envers eux, ne se fassent pas sans eux, et plus encore ne se fassent pas contre eux. Sans qu'ils n'aient eu mot dire.



Ordre du jour



Introduction : l'appel à la Douane



Déclaration préalable

Ce jour anniversaire de l'appel du 18 juin 1940 fut pour nous l'occasion de lancer une forme d'appel, plus ou moins lyrique, à la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI).

Ce message veut porter une Douane un peu transformée et surtout ancrée dans ses fondamentaux, que la crise sanitaire n'a pas jeté à bas, mais au contraire renforcés à notre sens (Cf. déclaration préalable en pages 12-13).



Préalable de la directrice générale

Remerciements aux personnels

I. Braun-Lemaire a, elle-aussi, souligné l'utilité de nos missions et l'engagement des agents. Elle a également salué les équipes de la direction générale, qui n'ont effectivement pas chômé durant la crise (qui – rappelons-le – n'est pas finie). Nous pouvons largement en témoigner.

... et aux syndicats

Sûrement touchée par l'émotion de retrouver (en présentiel) ses organisations syndicales adorées, elle a également mis en valeur la qualité du *dialogue social* et son utilité, encore plus dans une période d'exception.

Avec notre avis partagé...

Sur l'ensemble de ces points, nous ne pouvons être que dans un accord parfait et quasi-suspect (promis, si on part toutes et tous ensemble, organisations syndicales et encadrement, au camping (***) de la Truite Rieuse, on vous envoie les photos sur Aladin!)



Réponse à notre préalable

Annonces sur l'avenir de la DGDDI

Avant de vous narrer le roboratif menu du jour, et en faisant un peu de prospective, la directrice générale n'a pas caché que la DGDDI va évoluer dans les temps qui viennent. Elle pourrait en sortir *recentrée* (la traduction en vrai peut être : « rabougrie »), voire *renforcée* ... ou pas !

Ce dernier point, c'est nous qui le rajoutons, mais il fait bien partie des scénarii possibles. Il faudrait être (un peu) inconscient pour ne pas le remarquer. Ceci nous prépare à de grands travaux (missions – structures – agents et parcours professionnels), qui vont commencer à l'automne.

Notre avis

Pour notre part, cela fait un moment que nous réclamons à cor et à cri de mettre les choses sur la table. Bien évidemment, cela a été mis entre parenthèses par la crise sanitaire. Mais le contexte de fond est toujours là. La question des transferts de missions fiscales, entre autres, en est un rappel cinglant.

Le pire, à notre sens, serait d'assister les bras ballants à une forme de dégringolade permanente, en nous contentant de pousser des cris d'orfraie, qui, au final, ne changent pas grand chose.

Un tel déroulé serait même une forme d'insulte aux agents, qui ne sont pas idiots et voient assez largement que les lignes bougent. C'est donc une puissante clause de revoyure, qui a été mise en lumière. Tout simplement parce que le réel l'exige.

* *

*



I – Point d'actualités sur la crise sanitaire



A) Statistiques

En termes de chiffres, au dernier pointage, la Douane était à 8540 agents en présentiel, 3027 en télétravail et 1737 en autorisation spéciale d'absence (ASA). Les données fluctuent mécaniquement selon les jours. Pour une situation détaillée au lundi 15 juin, se reporter en annexe (page 15).



B) Redéploiement BSE aéroportuaires vers BSI



1°) Présentation

(par Jean-Michel Thillier, DG-adjoint et, en audioconférence Christian Leblanc, sous-directeur Réseau)

a) Au niveau général : Un dossier est particulièrement lourd. C'est celui du redéploiement des effectifs des aéroports (SU) dédiés au contrôle des passagers. En effet, s'agissant du trafic tiers, la reprise n'est pas à l'ordre du jour. C'est bien évidemment un sujet qui concerne massivement la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA), mais également les autres directions interrégionales (DI) où un aéroport important est implanté : Auvergne-Rhône-Alpes (ARA), Nouvelle-Aquitaine (DINA), etc...

b) Au niveau DIPA

Agents et services concernés

Au départ → À DIPA, cela va entraîner le déplacement temporaire de la bagatelle de 750 agents :

- plus de 500 seront affectés dans les brigades de surveillance intérieure (BSI) d'Île-de-France (IDF) et à Nogent-sur-Oise (DI Hauts-de-France).
- 230 sur des brigades hors de ce périmètre.

À l'arrivée → Il y aura 28 directions d'accueil : 14 hériteront de 1 à 5 agents, 8 de 6 à 10 agents, et 6, plus de 10 collègues.

Pour l'IDF, cela représente une hausse journalière de 40 à 50 agents. Il y aura des binômes : les brigades d'accueil auront leur brigade de référence à Roissy. Ailleurs, pour ceux qui partent au-delà du périmètre IDF/Nogent, c'est sur la base du *volontariat*. Ouf !

Dans ses choix, la direction générale a travaillé à partir de l'adresse personnelle des agents.

Les agents déplacés seront affectés en renfort et ne constitueront pas d'escouade autonome.

Modalités

- Pilotage et gestion (y compris *Mathieu*) sont confiés aux BSI d'accueil.
- Des formations seront prévues sur DIPA et dans les directions d'accueil.
- Matériel : la DIPA devra fournir véhicules et armes (*convoyage* prévu vers la province).
- Régime de travail : Pour IDF et Nogent, les début et fin de service seront effectués à DIPA. Au début, les agents DIPA n'effectueront pas d'heure de nuit (situation qui pourra éventuellement changer). Le statut des agents réaffectés en province sera celui de la *mission*. Le régime de travail (hors nuit donc) sera celui de l'unité d'accueil. La cote est également définie par cette dernière.
- Indemnités : l'indemnité de sujétion aéroportuaire (ISA) disparaît pour les agents réaffectés en province (sauf si affectation dans une brigade aéroportuaire)... Les agents se contenteront des indemnités kilométriques et des frais de déplacement entre DIPA et unité d'accueil. Le dépôt des demandes se fera dans les brigades d'accueil qui transmettront au PLI Roissy.

Jusqu'à quand ?

Et bien, mystère ! C'est selon la reprise du trafic aérien. Mais on peut tabler raisonnablement sur un horizon qui va au-delà de la fin de l'année...



2°) Commentaires de SOLIDAIRES

SOLIDAIRES est la seule organisation à s'être exprimée sur le fond, a fortiori contre ce projet.

D'abord parce que vis-à-vis du monde économique interprofessionnel, cela va indiquer que l'encouragement politique vers une reprise économique à la normale est en réalité faux.

Le secteur aérien, dans toute sa diversité (compagnies aériennes, gestionnaires aéroportuaires et constructeurs) va sûrement apprécier...

Ensuite parce qu'au niveau de la gestion du personnel et des statuts de la Fonction Publique, cela va constituer un dangereux précédent.

Exit les notions de *résidence administrative* et de *direction de rattachement*. À la place, les personnels peuvent être transbahutés à plusieurs 100^{aines} de kms de leur domicile sans prime dédiée de compensation.

Ce régime *Paris-Aéroports spécial* ne sera pas sans incidence sur la résidence Paris-spécial.

Enfin parce qu'au niveau métier, c'est faire fi des compétences et formations préalables requises.

Tout comme un rédacteur DG dans la RH ne peut devenir rédacteur sur le Commerce International du jour au lendemain, il en va de même pour un agent SU aéroportuaire repositionné en brigade routière.

3°) Contre-propositions

Avant de présenter ce projet en instances locales pour un lancement à l'automne, il y a tant d'autres choses à faire, et dans l'intérêt du service pour reprendre l'expression consacrée !

D'abord au niveau des formations obligatoires, en faisant en sorte que les agents effectuent leurs 4 séances annuelles de tir, contre 2,5 en moyenne habituellement (chiffres officiels DIPA, communiqués lors des GT FP). Non pas que les agents ne veulent pas, mais parce que l'effectif dans les brigades serait insuffisant (pour initier/poursuivre les contrôles).

Au passage, s'il y a un souci dans ce domaine de l'usage de l'arme, qui sera responsable ?

Ensuite au niveau formation continue, en répondant positivement aux *desiderata* exprimés par les agents. Que ce soit lors des entretiens annuels d'évaluation ou lors des inscriptions dans l'application informatique CLAF.

Des *desiderata* trop souvent et trop longtemps rejetés parce qu'il y aurait trop d'inscrits, pas assez de séances, ou là encore parce que l'effectif dans les brigades ne permettrait pas.

Enfin, au niveau des missions sur le fret.

Les agents des aéroports d'Orly connaissent le fret d'Orly, et les agents des aéroports de Roissy connaissent d'autant plus celui de Roissy qu'ils y ont été affectés par le passé ! C'est donc que la chose est faisable, tout en étant plus simple pour tout le monde (agents, encadrement), aussi bien en termes de transport, de matériel, de gestion de cote de service.. ou de contentieux.

Pour résumer, si nous saluons la prise en compte de notre demande de recours au volontariat, nous regrettons vivement que celle-ci soit limitée ici aux seules brigades hors IDF/Nogent. Et puisque, pour reprendre les termes du DG-adjoint « *le dossier n'est pas bouclé mais assez avancé* », il importe de tenir compte des différentes remarques.



C) Audit (par Nicolas Monnier, chef du bureau Qualité de vie au travail et action sociale – RH4)

Toujours, dans ce contexte de crise, le ministère et la DGDDI accueilleront une société d'audit (Alixio), qui viendra appuyée d'un autre prestataire (Socotec).



1°) Présentation

Objet : L'idée serait de faire un recensement des instructions et de voir leur application dans un contexte de plan de continuité d'activité (PCA) puis de reprise d'activité (PRA). Ils travailleront essentiellement sur la période de déconfinement.

Sites choisis : 25 sites seront visités. La DG n'a pas eu complètement voix au chapitre et n'a pu qu'imposer 3 sites dans la liste : Roissy, Le Havre et Calais.

Personnes auditionnées : DR, divisionnaires, chefs de PLI et conseillers de prévention seront auditionnés, soit un panel de 250 personnes. Le retour fera l'objet d'un retour au CHSCT ministériel prévu le 7/07.



2°) Commentaires

Pour être francs, nous ne sommes pas des grands fans de ces audits, surtout quand ils sont menés par une société qui a été plutôt proche de la sphère employeur dans d'autres dossiers... C'est certes un regard extérieur, mais ce sont aussi des « profanes ». Or, il n'est vraiment pas évident de s'approprier bon nombre de sujets douaniers... À suivre donc. Une évaluation beaucoup plus large sera lancée à compter de l'automne.

Si nous n'avons globalement pas eu matière à reproche de la gestion de la Crise par le niveau national de la DGDDI, il en a été autrement pour divers errements locaux. Au demeurant, nous doutons qu'un examen sérieux des diverses responsabilités gouvernementales antérieures et présentes à la crise (et/ou hors-Douanes) puisse être effectué via ce type d'audit. Serait-ce là une labellisation parmi d'autres, dans le but d'échapper aux actions pénales et parlementaires ?



D) « Prime Covid-19 » (par Isabelle Braun-Lemaire, directrice générale)

a) Répartition : La DGDDI comptera finalement 30 % de « primés » (et non plus de 40% comme annoncé lors du GT du 2/06). En voici le détail :

Montant de la prime	Effectifs concernés	Montant de la mesure
Maximum : 1 000 €	6% des douaniers (20 % des bénéficiaires)	≈ 1 000 000 € (6% x 18000 agents x 1000 €)
Intermédiaire : 660 €	6% des douaniers (20 % des bénéficiaires)	≈ 700 000 € (6% x 18000 agents x 660 €)
Bas : 330 €	18% des douaniers (60 % des bénéficiaires)	≈ 1 000 000 € (18% x 18000 agents x 330 €)
Total (100% des bénéficiaires)	30% des douaniers	≈ 2 700 000 €
Aucun versement : 0 €	70% des douaniers	0 €

La prime va aux 2/3 à des AG/CO, mobilisés sur les aspects de crise. A priori, la DG a vérifié l'équité de la répartition. Succombant à notre vice, nous avons posé la question de la répartition par grade... Les statistiques nous seront adressées.

Que dire de tout cela .. ? « Bof ... » serait peut-être le bon résumé.

b) Commentaires : À titre général, cette affaire, et surtout celle de l'ordonnance retirant les congés et les RTT, nous aura emmenés vers des débats pour le moins indignes ou à tout le moins décalés, surtout dans une période pareille. L'État se sera bien vautré sur ce coup-là.

Phénomène révélateur : même les cadres locaux se plaignent de ce dispositif kafkaïen. C'est dire si la chose était opportune ! Et bien évidemment, pour resserrer des liens potentiellement mis à mal par la Covid, la méthode est à breveter ... parmi les idées exécrables !



II – Points soumis à vote (présentation par M^{me} la directrice générale)



A) Approbation de 5 procès-verbaux (PV)

a) 4 PV de séances boycottées

Présentation → boycott par l'ensemble de la représentation du personnel :

- lors du mouvement douanier du printemps 2019 (séances des 18 et 23/04/2019),
- et lors de la mobilisation retraite de l'automne de la même année (séances des 11 et 19/12/2019).

Vote : Ne Prend pas Part au Vote (NPPV) à l'unanimité (SOLIDAIRES, CFDT, CGT, UNSA, USD-FO).

b) PV de la séance des 15-26/06/2018

Présentation : ce CT informait notamment de la création du service à compétence nationale (SCN) aéromaritime, ancienne dénomination de la Direction nationale garde-côtes des Douanes (DNGCD).

Délai : la DG s'étonne du délai d'approbation (2 ans), et demande à ce que cela soit plus rapide à l'avenir.

Vote : POUR unanime (explication de vote de SOLIDAIRES : les propos sont bien retranscrits).

Droit de suite : SOLIDAIRES est revenu sur une question posée alors, à savoir le devenir de la Brigade de Surveillance Nautique (BSN) de Dzaoudzi à Mayotte, qui ne cadrerait pas avec le rattachement des moyens nautiques aux différentes ex-Directions Régionales Garde-Côtes (DRGC).

Ce que nous pressentions il y a 2 ans s'est matérialisé 1 an plus tard : après s'être effacée de l'océan Pacifique, la Douane maritime française s'est retirée l'été dernier de l'océan Indien.



B) Et pendant ce temps là, les restructurations...

... continuent ! Vous êtes vraiment surpris ? Ont été présentés aujourd'hui :



1°) 2 restructurations liées aux missions : TSVR et TGAP

Présentation

Ici cela concerne seulement la taxe sur les véhicules routiers (TSVR) et la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Mais nous pouvons raisonnablement craindre que nous allons avoir ce type de mesures sur plusieurs sujets qui vont s'enchaîner.

Commentaires

SOLIDAIRES s'est élevé contre l'appellation « *transfert de recouvrement* ». C'est bien l'ensemble de la compétence qui est transférée à la DGFIP. La directrice générale ne l'a pas nié, bien au contraire. Notre analyse exposée voilà 2 ans devant le précédent DG, et niée par ce dernier, était donc vraie.

Autres commentaires

Nous avons également insisté sur le double niveau :

- 1° c'est un rude coup pour les collègues concernés dont le devenir est encore en pointillé et qui ont assumé une mission avec efficacité et engagement
- 2° le périmètre concerné au final est plus large : la direction générale, les services d'enquêtes et une incidence sur les services supports. C'est vraiment une vision d'ensemble qu'il faut avoir, à notre sens.



2°) 2 dossiers spécifiques : la BSAT de Dugny et le service de Tain-l'Ermitage

Brigade de Surveillance aéro-terrestre (BSAT) de Dugny : Dans ce 1^{er} cas, les collègues concernés vont se retrouver à Compiègne. 70 km soit 140 km à parcourir chaque jour de travail... Une paille !

Tain-l'Ermitage (DR Lyon) : Dans ce 2^e cas, les 4 collègues pourraient éventuellement se retrouver à Valence. Or, on peut s'interroger sur le devenir à terme de ce service d'accueil potentiel...

Commentaire : Voilà typiquement, ce qu'on veut éviter : une forme de mouvement sans fin, où l'agent a, avec quelque raison, l'impression, qu'il n'est qu'une variable d'ajustement, voire le paquet de linge sale qu'on essaye de caser ici ou là.

Réponse : La DG s'est engagée non à revenir sur le principe, mais retravailler le traitement de ces dossiers. S'agissant de Tain, par exemple, la DIRECCTE locale était intervenue, mais la Douane ne lui avait pas répondu...

Restructurations 2022 : Grand débat à l'automne 2020

Dès septembre, s'engagera un nouveau débat sur le traitement des restructurations.

Encore une fois, et au risque d'être lourds (une seconde nature chez nous?), il faut vraiment aboutir à une vision globale et inscrite, non dans le marbre, mais au moins dans le temps. Pour nous, c'est tout bonnement une forme de « dû » à l'agent.

D'autant que lors de cette séance du 18/06, SOLIDAIRES est intervenu pour signaler que la liste des opérations actuelles de restructuration, transmise par la DG aux OS, est incomplète.

Il manque notamment :

- le centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD) de Fort-de-France, dont tous les agents ont été mutés le 05/06,
- et le Service régional d'audit (SRA) d'Aix-en-Provence, dont l'octroi de la prime de restructuration de service (PRS) a été acté au Comité technique local de la DI PACA-Corse.



3°) Vote

Vote CONTRE unanime, du fait de cette extension du périmètre des restructurations.



C) Plan égalité professionnelle : sur le bon chemin ?



1°) Présentation (par la DG Isabelle Braun-Lemaire et le chef du bureau RH4 Nicolas Monnier)

Objet : À la suite du protocole établi par le Ministère (non signé par la fédération SOLIDAIRES Finances), la DGDDI a établi son plan sur l'égalité femmes/hommes 2020-2022.

Avancées : On peut le dire : la copie n'est pas mal. Elle contient par exemple un nouveau mécanisme de signalement et est assortie d'indicateurs (une fois n'est pas coutume : ils sont utiles).

Points à compléter : Cependant, il demeure quelques éléments qui sont flous. Il y a aussi une discordance entre les orientations politiques globales (qui demeurent plutôt un acte d'engagement qu'autre chose) et un plan plus concret tel que celui-ci.

Toutefois, la DG elle-même indique que c'est un premier plan, notamment dans l'optique d'une « acculturation » au sujet. C'est donc un bon point, mais on peut mieux faire.

Vote : En conséquence, tout à notre exigence sur ledit point, nous nous sommes abstenus lors du vote. C'est une abstention positive... mais une abstention quand même, afin d'exhorter l'administration à aller encore plus loin (les autres syndicats ont voté POUR).

Nous avons été soutenus par un avis très autorisé qui a jailli dans la salle et a indiqué que le jour où une restructuration ne sera pas le plus difficile pour une femme, catégorie C, de plus de 50 ans, on aura là vraiment franchi un grand pas. Aussi lumineux qu'indéniable...

Si vous trouvez l'auteur / autrice de la remarque, vous gagnez un chupa chups au goût de votre choix (eh oui, les finances d'un syndicat...).



2°) Argumentation Vote abstention de SOLIDAIRES Douanes

Nous saluons la volonté de déverrouiller les freins à l'ascension professionnelle, la reconnaissance d'une attente forte de la part des agents, la mise en place d'un système de sanction face au harcèlement, ainsi qu'à l'aide aux victimes.

Nous saluons les efforts entrepris par la DGDDI pour la mise en œuvre de ce plan Égalité Professionnelle Femmes/Hommes (c'est en effet le tout 1^{ier} plan décliné à partir du plan Ministériel), notamment :

- les stages de découverte de métiers à faible mixité : surveillance, informatique (axe 1, action 5), avec le réseau d'agentes référentes ;
- le projet de formation contre les violences sexistes et sexuelles, dispensé à tous les personnels, quels que soient leurs grades, par l'organisme EGAE, en présentiel et en e-formation, et ce dès 2020 (Axe 4, actions 29 et suivantes) ;
- l'instauration d'une cellule *Allodiscrim* (experts juridiques) en complément des fiches de signalement (axe 4, action 27) ;
- le suivi du plan, de manière -nous l'espérons- efficace et organisée (axe 5) ;
- la parution du *guide ministériel sur la parentalité* qui sera disponible sur *Aladin* (Axe 3, action 23).

Cependant nous vous repons la question : aurez-vous les moyens de vos ambitions ? SOLIDAIRES déplore une certaine frilosité par rapport à certains engagements du Plan triennal : des enquêtes et des études sont prévues, mais les actions concrètes sont à cette date sous-dimensionnées et très floues.

En matière de calendrier, nous nous demandons aussi si la crise sanitaire aura un impact prévu en retardant malheureusement la mise en place de ces actions. Ou bien si au contraire les délais pourront tout de même être tenus, étant donné l'importance du sujet et le retard à combler pour arriver à une situation non pas idéale, mais plus égalitaire.

SOLIDAIRES revendique les mesures suivantes et constate que sur certains points, des améliorations pourraient être apportées notamment par des dispositions existant déjà au sein d'autres ministères, administrations, ou dans le secteur privé :

a) évolution prof^{elle}

Lors des réussites à certains concours et examens professionnels, une mobilité est imposée, entraînant déchaînement familial et frais de double résidence. SOLIDAIRES demande que lors de l'exa pro et la liste d'aptitude de B en A, le lauréat puisse être maintenu sur sa résidence d'origine.

b) communication

- Ne pas limiter les études, évaluations et entretiens à un public féminin. Car des hommes vivent, travaillent avec des femmes et peuvent éclairer des situations,
- Le *guide ministériel de la parentalité* est intéressant, regroupant les principales informations pratiques avec en sus l'ajout des parties « le + au MEF » intégrées dans les paragraphes, mais manquant de visibilité (chercher dans l'intranet *Alizé*).

c) parentalité

Agir au-delà de la loi pour montrer que l'administration a une démarche volontaire, réellement intégrée sur :
- la création de crèches dans les bâtiments gérés par l'administration,
- les relations avec les délégations départementales de l'action sociale (DDAS) et les aides CESU,
- les horaires atypiques, autorisations d'absences (parents d'élèves, rentrée scolaire), temps partiel annualisé, télétravail, allongement volontaire de la durée du congé de paternité/maternité (comme dans certains organismes privés et parapublics), congé parental.

d) discipline

Les sanctions doivent être équivalentes et proportionnées aux faits, et être à la hauteur du préjudice subi par la victime qui ne doit pas être constamment déplacée. Quelle que soit la catégorie du mis en cause.

En conclusion, n'oublions pas les projets de retraite à points et de réforme ministérielle sur la fiscalité, qui toucheront les femmes de plein fouet. Ce, en diminuant respectivement leur niveau de pension (révision des pensions de réversion), et en privant de nombreux personnels de leur emploi, les envoyant sur les routes de la restructuration subie ou autre voie de garage.



III – Points d'information



A) Entrée en fonction du Parquet Européen



1°) Présentation

(Gil Lorenzo, sous-directeur JCF)

À partir du 20/11/2020, le « patron » de l'enquête administrative sera le Procureur de la République. C'est une étape dans le processus de judiciarisation. Dès le seuil de 10 000 euros de ressources propres, le parquet européen délégué pourra orienter l'enquête à sa guise, vers le judiciaire ou l'administratif.

C'est à l'évidence un changement important. Il touchera tous les services concernés par le sujet de l'enquête et notamment la DNRED et les SRE, mais aussi bien sûr le SEJF et plus largement tous les services traitant de lutte contre la fraude (LCF).



2°) Commentaires

C'est bien évidemment un sujet où la France est fortement concernée car elle dispose de pouvoirs d'investigation non négligeables (article 65, 63 ter, VD du 64, ...) dans son code des Douanes. C'est aussi une inversion par rapport aux temps où le judiciaire pouvait être la continuation de l'administratif. C'est dorénavant lui qui est le « maître des clés » dans ce domaine.

S'agissant des effets concrets, il est trop tôt pour les évaluer mais cela sera vraisemblablement important. Il faudra voir quelle va être la politique choisie du côté du Garde des Sceaux sur ce sujet. Rapidement, les services judiciaires pourraient être dépassés par la charge nouvelle et renvoyer la plupart des dossiers vers l'administratif. Mais rien n'est sûr à ce niveau-là. Le seul point acquis, c'est que c'est un changement pour la DGDDI.

Le cas échéant, il faudra aussi rapidement se poser la question des moyens du SEJF, s'il doit faire face à un surcroît d'activité, ce qui est un scénario envisageable.



B) Expérimentation AGNET



1°) Présentation

(Ronan Boillot, chef mission SPID)

On est partis pour une nouvelle expérimentation en termes de système de communication. L'idée est de faire de la radio sur la téléphonie 3, 4 et 5 G. C'est une solution autonome par rapport à Tetrapol (Police), mais qui sera inter-opérable avec ce dernier.

L'expérimentation portera sur 378 « cobayes » de divers horizons : Centres opérationnels douaniers terrestres (CODT), brigades, DOD, SEJF, etc.

Résultat en décembre et déploiement par vagues à compter du début 2021 si le résultat est bon.



2°) Commentaires

À notre sens, c'est une urgence, car la situation actuelle n'est pas bonne et c'est un point de danger, le mot n'est pas trop fort. Il nous faut une solution simple et efficace. Celle-ci sera-ce la bonne ?

Nous avons relevé malgré tout une difficulté, celle de l'appropriation de l'outil par les personnels, du fait de sa dénomination actuelle. En effet, AGNET est un sigle renvoyant à un anglicisme : *Access Gate Network*, c'est-à-dire en français *point d'entrée du réseau*. De plus, sa prononciation (A.G.NET) renvoie contre-intuitivement à la branche administration générale (A.G.), alors que c'est un outil destiné à la surveillance terrestre (la surveillance maritime utilisant un outil dédié).

Le français étant la langue de la République, SOLIDAIRES a proposé une dénomination renvoyant à un signifiant métier. Par exemple :

- *SURETE* : *Système d'Usage du Réseau en Environnement TERrestre*.
- *SURV* : *Système d'Utilisation du Réseau sur Vecteur terrestre*.



C) Habillement



1°) Présentation

(Nadine Babonneau, cheffe de FIN2)

C'est l'un des effets des accords du 17 mai 2019. Un nouveau système (GECO) unifié est mis en place. Il s'agit aussi de rationaliser, avec la baisse du nombre de carnets à points (de 15 à 8). Le vestiaire est élargi et le nombre de points est augmenté. Par ailleurs, l'année blanche est supprimée à la sortie de formation.

L'agent servira directement sa commande sur le réseau. En principe, pour les équipements courants, il devrait être livré sous 15 jours (60 pour l'outre-mer ou les équipements particuliers). Certes, le sujet n'est pas aussi urgent que le précédent (sécurité), mais il est important car c'est un aspect non négligeable des conditions de travail.



2°) Commentaires

SOLIDAIRES a rappelé que l'avancée de cette problématique est la résultante du mouvement du printemps 2019 : c'est donc une conquête des collègues. Sur la méthode, nous avons salué le « choc de simplification » accompagné d'un abondement du nombre de points. Sur le fond, nous avons précisé que fournir des moyens aux personnels (et dès leur année d'affectation) participe à la fois d'une reconnaissance envers les personnels et du bon renom de l'administration envers les usagers.

Nous sommes revenus le fait de travailler à un vestiaire pour les agents OP/CO, notamment dans l'optique des contrôles, pour éviter que les CHSCT pallient les manque(ment)s en la matière (brassard élastique, chasuble, gilet multipoches, parka/veste avec doublure, chaussures de sécu, gants anti-coupures, bottes pour contrôles viti, lunettes, casques pour contrôles d'hydrocarbures). La DG diffère l'étude de la chose et indique que le sujet est complexe, car les types de métiers sont très divers...

Nouveaux carnets à points	Nb points
Terrestre, St-Pierre-et-Miquelon, maître de chien (EMC), marin	210
Montagne marcheur	310
Motocycliste, aviateur navigant	300
Aviateur non navigant	120

IV – Questions diverses de SOLIDAIRES

C'est un peu comme l'emploi des jokers. Chaque syndicat a droit à 3 questions diverses. Au-delà, c'est hors forfait et la main passe...

1°) Évolution des missions/structures

a) Question/Présentation

Mme la Directrice générale a évoqué en novembre dernier en Comité technique de réseau (séance du 08/11/2019) de participer à un cycle de discussions sur le périmètre des missions douanières, de leur éventuel renforcement (nous citons), ainsi que sur l'organisation de notre administration et de ses structures géographiques. Où en est la Direction générale des réflexions sur le sujet ?

b) Réponse de la DG

Nous avons eu notre réponse en séance. Et nous pouvons nous préparer à un travail assez intense...

2°) Télétravail

a) Question/Présentation

Ces dernières semaines, M. le Premier ministre s'est exprimé avec récurrence sur le télétravail. Le gouvernement, par l'entremise du Ministère du Travail a publié le 9 mai un guide sur le sujet. Pour la DGDDI, sur la forme, quel est le cadre envisagé par la Direction générale (Charte/accord comme évoqué dans ledit guide, ou non) ? Sur le fond, quel est le positionnement de la Direction générale entre le télétravail et l'exercice de nos missions (notamment le contrôle physique de la marchandise), au plus près des usagers et des territoires ? La piste du travail mixte, pour les personnels volontaires est-elle préférentiellement explorée (par ex., pour un régime de travail sur 5 jours : 3 jours en présentiel, 2 jours en télétravail) ?

b) Réponse de la DG

Une concertation ministérielle est en cours. Elle sera suivie de deux GT Douanes et le dispositif pourrait être soumis au vote avant la fin de l'année. Sont d'ores et déjà acquis par le nouveau décret la possibilité de mise en œuvre ponctuelle et celle de jours flottants.

3°) Examen professionnel au grade d'inspecteur (exa pro B en A)

a) Question/Présentation

La Direction générale a annoncé la suppression de l'exa pro de B en A. Quelles sont les motivations de l'Administration sur le sujet ? Pourquoi l'examen professionnel de B en A ? Cette annonce est-elle définitive ?

b) Réponse de la DG

La DG a indiqué qu'elle n'était pas en mesure de l'organiser matériellement. Et que pour le C en B, la liste complémentaire 2019 avait été épuisée, contrairement au B en A. C'est donc ce dernier qui a « trinqué » en quelque sorte...

Lexique

Sigle	Signification	Sigle	Signification
AG/CO	branche Administration Générale / Opérations Commerciales	DR	Direction Régionale
AGNET	Access Gate NETWORK, acronyme en langue anglaise signifiant en français Point d'entrée au réseau	ETPT	Emploi équivalent Temps Plein (5 agents à temps partiel à 80% font 5 x 0,8 = 4 ETPT)
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail	FID	Sous-direction Fiscalité douanière
CESU	Chèque emploi service universel	FIN	Sous-direction Finances et achats
CGT	Confédération Générale du Travail	GT	Groupe de Travail
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	JCF	Sous-direction des affaires juridiques et de la lutte contre la fraude
COMINT	Sous-direction Commerce International	LCF	Lutte Contre la Fraude
CT	Comité Technique. Instance de représentation du personnel consultée pour : - L'organisation des services et la gestion prévisionnelle des effectifs. - Les règles statutaires et d'échelonnement indiciaire, les orientations indemnitaires. - Les évolutions technologiques, de méthodes de travail et leur incidence sur les agents. - La formation, l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations.	OPCO	Branche Opérations Commerciales
		OS	Organisations Syndicales
		PLI	Pôle Logistique et Informatique
		RH	Relations/Ressources Humaines, désigne la gestion du personnel.
CTL	Comité Technique Local. Désigné en directions locales sous le signe CTSD (Comité Technique des Services Déconcentrés).	RI	Recette Interrégionale
CTR	Comité Technique de Réseau (= Comité Technique pour l'ensemble de la DGDDI)	RTT	Réduction du Temps de Travail
DG	Direction Générale / Directeur général	SCN	Service à Compétence Nationale
DGAFF	Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique	SEJF	Service d'Enquêtes Judiciaires des Finances
DGDDI	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects	SPID	Mission consacrée à la Stratégie, la Prospective, l'Innovation et l'appui à la transformation Digitale
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques		SRA / SRE
DI	Direction Interrégionale	SU, SURV	Branche Surveillance
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi	TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
DNGCD	Direction Nationale Garde-Côtes des Douanes	UNSA	Union Nationale des Syndicats Autonomes
DNRED	Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières	USD-FO	Union Syndicale des Douanes – Force Ouvrière (composée du Syndicat National des Cadres des Douanes [SNCD] et du syndicat FO).
DNRFP	Direction Nationale du Recrutement et de la Formation Professionnelle		
DNSCE	Direction Nationale des Statistiques et du Commerce Extérieur		
DOD	Direction des Opérations Douanières		

Pour SOLIDAIRES siégeaient : Claire Courtade et Morvan Burel (titulaires), Fabien Milin (suppléant) et Philippe Bock (expert). **Pour plus de précisions, les contacter.**



Annexes



1°) Déclaration préalable

pages 11 à 13



2°) Statistiques RH
recensement au 15/06/2020

pages 14-15



Annexe n°1 :

Déclaration préalable de SOLIDAIRES Douanes

Annexe n°1 : notre déclaration préalable (début)



Comité Technique de Réseau
réunion du jeudi 18 juin 2020



Organisation / Conditions de travail

Liminaire

CTR : un comité technique de résistance ?

En ce jour anniversaire d'un appel à ne pas cesser le combat, nous allons, avec la plus grande humilité possible, nous lancer dans le parallèle historique, en essayant de ne pas commettre de faute de goût. L'exercice est bien évidemment périlleux, en termes de verbe et de concept, mais il peut avoir la vertu de la pédagogie.

C'est en quelque sorte une forme de blitzkrieg que nous a livré le Coronavirus. Notre situation n'était pas très éloignée de celle de la malheureuse armée française de 1940 : une impréparation assez manifeste, des conceptions dépassées ou inadaptées, des généraux en retard d'une guerre,... À l'inverse, on peut également faire le parallèle sur un certain courage, voire une abnégation face à un ennemi redoutable.

Dans cette crise qui n'est pas finie loin s'en faut, nous avons connu le meilleur et le pire. Bien évidemment, nous avons vu de la bêtise insondable et de l'inintelligence (non au sens de la ressource intellectuelle, mais plutôt de la compréhension de la situation et de l'adaptation à celle-ci). À l'inverse, il y eu aussi du pragmatisme et de la prise en compte de la situation et des réactions humaines. Tous grades confondus, certains ont été tétanisés et se sont réfugiés dans les réflexes habituels, alors que la période était – et est toujours – hors normes.

S'agissant de la direction générale, nous avons pu constater que, globalement, ce qui était possible avait été fait, malgré la difficulté de la situation. Et c'est un point qu'il serait injuste de ne pas souligner. C'est souvent au niveau de l'application concrète dans les directions territoriales que les choses furent... comment dire ? Contrastées ...

S'agissant du niveau politique, ce dernier peut bien évidemment se préparer à essayer des critiques, dont beaucoup seront pour le moins justifiées. Mais ce n'est pas ici que nous instruirons ce « procès », qui devra porter sur la gestion de la crise, mais aussi (et surtout) sur la politique générale menée depuis un certain temps. Toutefois, nous ne nous priverons pas de mettre quelques coups de griffe au passage. Nous pensons ici notamment à cette chère ordonnance sur les congés et les RTT. Comme quoi, tout le monde ne donne pas le même sens aux notions de pandémie et de crise sanitaire (presque) sans précédent. À une situation déjà délicate, d'aucuns ont cru bon d'y ajouter une dimension kafkaïenne. Ceci est et restera bien étrange...

Si, à partir de 1940, quelques uns ont écrit les lettres de noblesse du mot « Résistance », il nous appartient maintenant de construire une administration qui résiste. Elle doit tout d'abord résister à la crise. C'est bien évidemment une question d'organisation du travail et de choix de nos priorités. Supprimer des emplois, fermer des structures, pratiquer le décorum « *dormez, braves gens, la Douane veille* »,... ne saurait constituer une politique à la hauteur des enjeux.

Et s'il y a bien un ennemi auquel il faut résister, c'est celui du néo-libéralisme. Système politique reconduit à l'identique, et qui pourtant a fermé des lits de réanimation, bousillé des services dont l'utilité était rien moins que vitale. Il a érigé le commerce mondial en alpha et oméga de la pensée économique. Il a voulu fluidifier au bénéfice de quelques uns. Au final, c'est un virus qui a été massivement importé. On ne peut considérer cela comme une réussite. C'est le moins que l'on puisse dire...

Annexe n°1 : notre déclaration préalable (suite et fin)

S'agissant de la Douane, nous n'attendons pas une révolution (nous risquerions d'être déçus d'ailleurs...). Toutefois, nous espérons un vrai travail en profondeur sur le sens de cette administration, qui dans un contexte ouvert (et qui le restera) doit avoir un positionnement fort. Nous espérons que la régulation ne sera désormais plus un gros mot.

Au moment où la relocalisation de l'activité revient à la mode, rappelons qu'à système inchangé, cette dernière n'aura vocation qu'à demeurer un vœu pieux. Relocaliser ne pourra se faire sans protéger la production nationale du dumping extérieur, et cela nécessite un changement de paradigme total, en particulier mobiliser les moyens douaniers tels que les droits, les quotas, les contrôles.

L'administration elle-même devrait, si le pays décidait de s'engager réellement dans cette voie, abandonner ce qui a constitué son « *action économique* » et qui constituait ni plus ni moins qu'à favoriser la pénétration des importations sur notre territoire. Admettre que la Douane elle-même a favorisé la dépendance économique du territoire relève de l'exercice de vérité qu'il serait plaisant d'entendre.

Mais calmons nous, comme la grande prise de conscience post-crise financière de 2008 n'a abouti absolument à rien, si ce n'est renforcer la financiarisation de l'économie, la construction du monde d'après en 2020 consistera essentiellement pour ce gouvernement à préserver le monde d'avant.

Pour preuve, notre ministère ne trouve rien de plus urgent que de relancer le transfert de missions fiscales vers la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), processus qui n'a pourtant que pour seul objectif que de réduire l'efficacité de l'État dans la perception de ses recettes fiscales. Nous aurions pu espérer qu'en ces temps annoncés de crise budgétaire, l'État privilégie ce qui fonctionne, mais non. L'idéologie libérale a encore de beaux jours devant elle visiblement.

Nous défendons fermement un service public de proximité, au plus près des échanges et des réalités économiques. Sont posées ici à la fois la question du périmètre des missions et celle du maillage, avec évidemment un lien entre les deux.

Par certains côtés, ce qui était porté aux nues avait un redoutable air de ligne Maginot. Impressionnant au premier abord, mais il suffit de passer par un coin de forêt pour se rendre compte de la fragilité du dispositif... Le parallèle n'est, là-aussi, pas dénué d'une certaine réalité. C'est donc autre chose qu'il faut construire, au moins pour partie. La tâche est d'importance. Mais la Direction générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) ne manque pas d'atouts pour cela. À commencer par ses agents. Les DI et vous-même l'ont signalé dans un clip qui restera (un peu) dans les annales. Nous sommes là dans le registre du symbole, mais qui a toute son importance en cette période.

Nous avons donc là les éléments à mettre au débat : les missions – les structures – les agents qui les animent. Comme pour beaucoup de choses dans la société française, nous espérons que les choses ne reprennent pas comme *avant*. Ou du moins pour ne pas se bercer d'espoir candide, *pas complètement*.

La délégation SOLIDAIRES Douanes

Le jeudi 18 juin 2020

%

Annexe n°2 :

Statistiques RH **recensement au 15/06/2020**

Contrat triennal sous 3 mois ?



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org